



HORAIRES VARIABLES

FO EXIGE LA RCT POUR LES PS

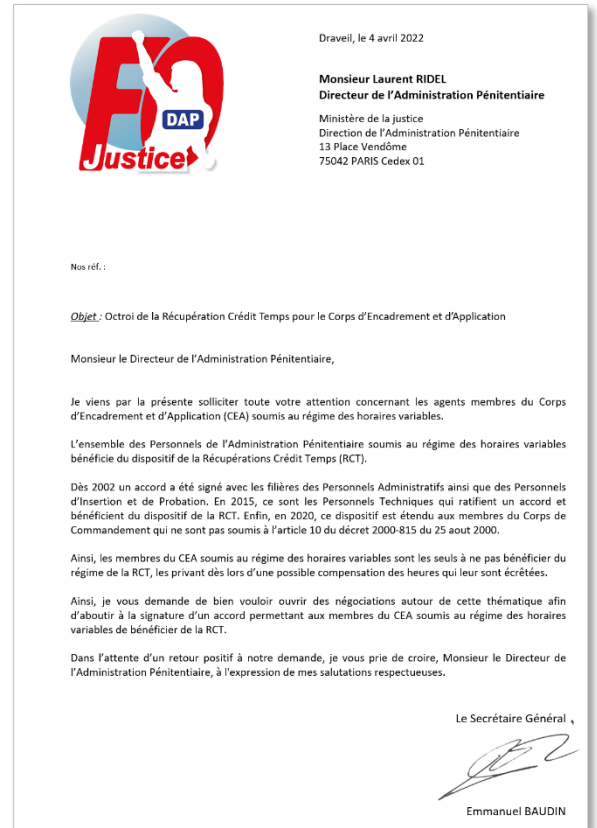
FLASH INFO

Dans un courrier en date du 4 avril 2022, **FO Justice** saisissait le Directeur de l'Administration Pénitentiaire sur la situation des personnels de surveillance soumis au régime des horaires variables.

En effet, ces derniers ne bénéficient pas du régime de la Récupération Crédit Temps (RCT) à contrario de l'ensemble des autres corps soumis à ce même régime (PA, PT, PPIP, CDC).

Pour **FO Justice**, une telle iniquité ne pouvait perdurer, et nous avons été entendus : Les premières réunions bilatérales seront organisées très prochainement autour de cette thématique.

FO Justice vous tiendra informé des suites données à cette LÉGITIME demande !!!



FO Justice – le 16 Mai 2022

